Suivons le guide!

Fiche synthèse

Novembre 2021

PRÉVENTION DES CHUTES ET RÉDUCTION DES BLESSURES (POR)

Pourquoi une POR sur la prévention des chutes?

La prévention des chutes et des blessures est une pratique organisationnelle requise (POR) pour les milieux hospitaliers et ceux de soins de longue durée, mais il s'agit d'une pratique très importante dans tous les milieux et auprès de toutes les clientèles.

Les chutes représentent la principale cause de déclaration d'événements indésirables au CIUSSS de la Capitale-Nationale. Il est important de s'en préoccuper car dans bien des cas, les chutes sont évitables.

Saviez-vous que...

Les chutes peuvent être liées à des facteurs de risque biologiques, comportementaux, socio-économiques ou environnementaux. Elles peuvent également avoir des conséquences multiples dont la gravité peut varier, autant sur les plans :

- <u>Biologiques</u> (ex. : fractures, déconditionnement, blessures entraînant la mort)
- <u>Psychologique</u> (ex. : peur de tomber, développement de symptômes dépressifs)
- <u>Sociaux</u> (ex.: isolement social, diminution de la participation sociale)

Ainsi, il est essentiel d'avoir une approche permettant de :

- Diminuer les risques de chutes
- Diminuer le nombre de chutes
- Diminuer les conséquences des chutes sur l'usager



Comment intervenir en prévention ?

Au CIUSSS de la Capitale-Nationale, l'approche à préconiser en matière de prévention des chutes est composée de quatre stratégies efficaces, représentées par l'acronyme S.A.F.E.

S : Sécurité de l'environnement :

<u>Tous</u> les intervenants <u>et</u> bénévoles du CIUSSS ont un rôle à jouer pour s'assurer que l'environnement est sécuritaire. Cela signifie entre autres de :

- Conserver les aires communes et les mains courantes propres et dégagées
- Prévoir un éclairage suffisant dans tous les endroits où un usager circule

A : Porter attention à l'activité :

Identifier les activités à risques de chutes et les moyens qui peuvent être mis en place pour diminuer ou éliminer ce risque pour l'usager. Cela signifie entre autres de :

- Ajuster la hauteur du lit avant les transferts
- S'assurer que l'usager utilise son aide à la marche lors de ses déplacements

F : Facteurs de risques réduits :

Identifier les facteurs de risque et de vulnérabilité propres à l'usager et le contexte de soins pour lequel il est rencontré, de manière à mettre en place les mesures préventives adaptées à ces facteurs de risque de chute. Cela signifie entre autres de :

- Laisser la cloche d'appel à proximité de l'usager
- Référer aux professionnels pertinents selon les facteurs de risque identifiés

Les facteurs de risques et de protection de même que les interventions doivent être inscrites au dossier

E : Enseignement à l'usager et à ses proches :

La participation active de l'usager et de ses proches dans la prise de décision liée au risque est une pierre angulaire de la prévention des chutes et des conséquences reliées aux chutes. Cela signifie entre autres :

- Échanger avec l'usager et les proches au sujet du risque de chute et considérer leurs points de vue vis-à-vis la gestion du risque
- Informer l'usager et ses proches quant aux facteurs de risques et aux moyens possibles pour les réduire afin de favoriser la prise de décision éclairée lors du plan d'intervention

Pour que la prévention soit encore plus efficace, il est démontré que nous devons utiliser plus d'une stratégie!

Valider les besoins de l'usager

Afin de prévenir les chutes, ces besoins devraient être validés régulièrement auprès de l'usager :

- Êtes-vous confortable? Ressentez-vous de la douleur? Avez-vous besoin de changer de position?
- Avez-vous besoin d'aller à la toilette?
- Est-ce que les objets dont vous avez besoin sont à votre portée?

L'évaluation du risque de chute

L'évaluation doit être réalisée à **différents moments** de l'épisode de soins et de services, dont :

- à l'admission et suite à une hospitalisation
- lors d'un changement de condition
- après une chute
- lors de la révision du plan d'intervention

Lors d'une chute, que faire?

Lors d'une chute, il faut s'assurer

- du confort de l'usager et le rassurer
- de déterminer s'il y a présence de blessures ou de risque de blessures ou d'autres conséquences ultérieures

- D'identifier les causes de la chute
- De demander de l'assistance ou s'enquérir d'une infirmière lorsque possible
- Que l'usager soit relevé de façon sécuritaire

Apprendre

La déclaration d'une chute, en remplissant le formulaire AH-223-1 (SISSS), est requise. Elle permet de comprendre ce qui est arrivé et d'identifier des stratégies afin de réduire le risque qu'une chute se reproduise. Ces événements doivent aussi être divulgués avec note au dossier de l'usager et information inscrite au formulaire AH-223-1.

La collaboration interprofessionnelle : un incontournable

Dès que deux chutes dans des circonstances similaires sont notées, une concertation clinique ou un plan d'intervention interdisciplinaire devrait être réalisé et tous les intervenants pertinents doivent y être invités, <u>de même que l'usager et ses proches</u>.

Pour en savoir plus :

- La formation 3072 sur ENA « <u>Prévention des chutes Mesures préventives universelles</u> » est destinée à l'ensemble des intervenants du CIUSSS de la Capitale-Nationale et permet d'en savoir plus sur les stratégies de prévention.
- Le CIUSSS de la Capitale-Nationale se dotera d'une Politique de prévention et de gestion des chutes et des conséquences reliées aux chutes. Son adoption est prévue pour 2022. Des procédures spécifiques par direction programme-services suivront. À terme, la Politique et les Procédures spécifiques remplaceront les programmes de prévention des chutes des anciens établissements.
- Une formation relative à la prévention des chutes destinée spécifiquement aux bénévoles est en développement.